

# Association **ASMA**

## Association de Soutien aux Malades de l'Asthme

Dans le village de Huixquilucan, au Mexique, cet enfant était condamné par la médecine : "on ne peut plus rien faire pour lui, il ne vivra pas longtemps" avait on déclaré aux parents. Le père d'un autre enfant, dans la même situation, m'a contacté sur mon site internet pour que je puisse soigner son fils.

Ni l'un ni l'autre n'avions les moyens financiers afin de réaliser cela ; il ne pouvait pas venir en France et je ne pouvais aller au Mexique. C'est grâce à un élan de solidarité que nous avons pu régler les problèmes : 25 personnes du village ont participé, l'un de mes patients résidant aux îles Canaries a payé le prix du voyage, deux praticiens demandaient la formation et une personne bénévole m'accompagnait pour la traduction.

Je me suis rendu à Huixquilucan et pendant une semaine j'ai formé, non pas deux mais sept praticiens et nous avons soigné près de 50 personnes. Cet enfant a été examiné, sur place, par six médecins, avant et après mon intervention. Ils ont pu constater la disparition des symptômes quasi immédiate et une capacité vitale plus que doublée.

Diégo s'est habillé et s'est précipité contre moi. Il a éclaté en sanglots et nous avons tous pleuré tant l'émotion était forte.

Cette photo a été prise (à mon insu) quand il s'est enfin calmé.

Six mois après, c'est au cours de mon second voyage où j'ai formé 13 autres praticiens, que l'on m'a remis la photo. J'ai revu Diégo, complètement transformé, il avait grandi, grossi et n'a plus jamais refait de crise d'asthme.

Jacques R Gesret



### Objectifs de l'association

- rassembler des personnes s'intéressant directement ou indirectement à la mise en pratique de la méthode Gesret dans le traitement de l'asthme, des allergies, de l'eczéma et du psoriasis.
- mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires afin de permettre à des praticiens formateurs, agréés par monsieur Jacques R Gesret, d'aller enseigner gratuitement cette méthode à des praticiens, qui en auront fait la demande, et qui sont situés dans des pays où le niveau de vie ne leur permet pas d'assumer les frais.
- prendre en charge tous les frais des praticiens formateurs, occasionnés par les déplacements.
- prendre en charge le montant des prestations, sur un tarif fixé par le conseil d'administration, de façon à ne pas occasionner une perte de revenus durant les absences de leurs lieux de travail habituels.
- mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour promouvoir le développement de cette méthode et en assumer la communication au plus grand nombre, praticiens de santé et public.
- mettre en oeuvre les moyens pour l'évaluation scientifique de l'efficacité de la méthode.